

COPIE

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

**Transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant adoption de la vision nationale de développement à l'horizon 2060 en République du Bénin.**

La présente vision est formulée dans une approche participative, scientifique et inclusive, après l'évaluation de la première.

Elle postule que : « A l'horizon 2060, le Bénin est un pays de paix, de prospérité, de bonne gouvernance, de rayonnement culturel et international pour le bien-être commun ».

Par ailleurs, elle s'inscrit dans une démarche de consolidation des acquis de la vision « BENIN Alafia 2025 » tout en intégrant les nouveaux défis et enjeux de développement de notre pays, pour explorer les futurs possibles et éclairer les décisions de l'Etat.

En effet, l'analyse du système Bénin a permis d'identifier les tendances lourdes et les ruptures potentielles qui déterminent notre trajectoire de développement. Le scénario optimiste retenu projette un Bénin caractérisé par une économie prospère et compétitive, une gouvernance inclusive et efficace et un bien-être partagé dans toutes les régions.

Déclinée en neuf (9) orientations et quinze (15) objectifs stratégiques, cette vision est l'émanation des aspirations des Béninois collectées sur toute l'étendue du territoire national. Elle est intitulée « BENIN 2060 ALAFIA, un Monde de Splendeurs ».

Elle constitue par ailleurs un cadre dynamique, capable de s'adapter aux évolutions futures.

Conformément aux dispositions de la loi-cadre sur la planification du développement et sur l'évaluation des politiques publiques en République du Bénin, la vision nationale de développement est adoptée par une loi.

Le Conseil a donc instruit les ministres chargés du Développement et de la Justice d'assurer le suivi du processus législatif à cet effet.

Comme autre mesure normative, il a été adopté le décret portant création de la Société d'Exploitation des Loisirs et Activités du Golf d'Avlékété S.A. et approbation de ses statuts.

## **II- Communications.**

### **II-1. Adoption du Plan stratégique de développement 2025-2029 du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.**

Elaboré avec une large participation des différentes parties prenantes concernées, il fédère les interventions du ministère au cours des cinq prochaines années et vise à faire de ces secteurs, des vecteurs de développement durable, de cohésion sociale et de rayonnement international.

Ainsi, il projette qu'« A l'horizon 2029, le Bénin est une destination touristique de renommée mondiale soutenue par une riche diversité culturelle ».

Pour ce faire, trois (3) orientations stratégiques sont définies en vue d'y parvenir. Il s'agit de :

- la dynamisation et la règlementation de l'organisation et du fonctionnement du ministère ;
- le développement et la promotion d'une offre touristique diversifiée, attirant à la fois les visiteurs locaux et internationaux ;
- le développement et la promotion de la culture et des arts en tant que piliers de l'économie créative.

Ces orientations sont, à leur tour, déclinées en objectifs stratégiques puis en axes opérationnels, le tout pour un coût total estimatif de 797.174.361.179 FCFA sur les cinq prochaines années.

Dans le cadre de la mise en œuvre cohérente du présent Plan, un comité représentant l'ensemble des structures et acteurs en charge du développement des secteurs du tourisme, de la culture et des arts sera mis

en place, avec pour mission de coordonner, promouvoir et piloter la réalisation des grandes actions ciblées.

## **II-2. Réalisation des études d'avant-projet détaillé et de l'étude d'impact environnemental et social du projet d'alimentation en eau potable des villes de Comè, Grand-Popo, Houéyogbé, Bopa, Kpomassè et leurs environs.**

Pour desservir les populations de ces localités, la SONEB exploite actuellement des systèmes d'alimentation en eau potable dont les capacités sont en deçà des besoins à couvrir.

Ces villes connaissent aujourd'hui un développement urbain significatif alors que leurs systèmes d'adduction d'eau potable, mis en service depuis une vingtaine d'années, n'ont connu aucune évolution ni en renforcement des équipements et infrastructures, ni en extension et densification de réseau.

La situation est encore plus préoccupante à Kpomassè qui fait partie des huit villes en attente d'être raccordées au réseau d'alimentation en eau potable de la SONEB.

Dans les localités desservies, il s'observe à Comé, Grand-Popo, Houéyogbé et Bopa :

- un faible taux de desserte en eau potable ;
- des défaillances dans le service de distribution d'eau potable (mauvaise pression, coupures d'eau intempestives, etc.) ;
- une insuffisance, voire l'absence d'extension du réseau dans plusieurs quartiers de villes et leurs périphéries.

C'est pour y remédier que le Gouvernement a programmé des travaux de renforcement et/ou d'installation des systèmes de distribution dont l'effectivité nécessite que les présentes études soient réalisées.

Il a donc marqué son accord pour la contractualisation avec une entreprise spécialisée qui conduira les travaux.

## **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Il a été autorisé, sous cette rubrique :

- la participation du Bénin à la 10<sup>ème</sup> édition de la Journée africaine de la Fonction publique, à Addis-Abeba en Ethiopie, du 21 au 23 juin 2025 ; puis l'organisation à Cotonou :

- du premier congrès de la Société de Nutrition du Bénin, du 12 au 14 juin 2025 ;
- de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité régional de pilotage du Projet SWEDD+ du 2 au 4 juillet 2025 ; ainsi que
- de la troisième édition du Forum International du Cadre de Vie, du 9 au 11 Octobre 2025.

#### **IV- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées sur proposition des ministres respectifs :

✓ **Au ministère de la Santé**

**Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Zone Abomey-Calavi/Sô-Ava**

Monsieur Lambert LOKO TONOU DJI

✓ **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi**

**Directeur adjoint de cabinet**

Monsieur Sotima Michel YOTTO

**Secrétaire général adjoint du ministère**

Madame Opportune Hermione Oungbéto NATABOU.



Fait à Cotonou, le 11 juin 2025,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,

  
Edouard OUIN-OURO.